



Association Pointus, Légendes et Traditions

Pointus de Bandol – Capitainerie- 83150 Bandol

Bandol le 01 Janvier 2018

Contrat d'Engagement Pointus PLT - Année 2018

L'adhérent de l'Association Pointus, Légendes et Traditions,

Mme ou M. : **propriétaire du pointu :**

S'engage aux obligations suivantes :

- Maintenir son bateau en très bon état toute l'année,
- Respecter son aspect d'authenticité,
- Participer aux fêtes et événements nautiques organisés par l'Association, et la Ville de Bandol,
- Etre présent par courtoisie, au moins deux fois par an, aux manifestations organisées par une association voisine,
- En cas d'absence du propriétaire, que le bateau soit, si possible, présent et représenté à la manifestation, organisée par l'Association.

En contrepartie à ces obligations, l'adhérent bénéficiera de l'amarrage de son pointu dans le bassin réservé à PLT, par un contrat spécifique (*Avenant contrat de réservation Sogeba*), selon disponibilité des places et après accord préalable du Maire de Bandol.

Si le pointu est classé au BIP, il bénéficiera de la gratuité de 1 levage et calage par an. La gratuité du stationnement inclus dépend du règlement en vigueur de la SOGEBÀ à cette période.

Cet engagement est renouvelable chaque année sous réserve du respect des obligations précitées, après accord du bureau de l'association.

Achat / Vente : Possibilité est donnée au bureau de l'Association, après avis favorable du Maire de Bandol et du PDG de la *Sogeba*, de se prononcer sur le choix d'un **nouveau propriétaire**, dans le cas de la vente d'un pointu faisant partie de l'Association.

Changement de pointu : les informations et obligations requises dans le contrat de réservation SOGEBÀ (article 2) doivent être respectées.

Perte de qualité d'adhérent : Le non respect des obligations décrites ci-dessus entrainera la radiation de l'adhérent et l'obligation de libérer la place occupée dans le bassin réservé à PLT, au profit d'un candidat plus motivé.

Signatures :

L'adhérent (1)

Président

Maire de Bandol

(1) précédé de la mention *lu et approuvé*